



# La place de l'information des jeunes dans les politiques locales de jeunesse en région Centre-Val de Loire



## Pourquoi s'intéresser à l'information des jeunes ?

Le contexte de l'étude

L'information est une préoccupation majeure des jeunes qui s'exprime dans toutes les consultations nationales et européennes. Elle est indispensable à leur prise d'autonomie et à l'élaboration de leur parcours de vie.

La loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté, promulguée le 27 janvier 2017, établit ainsi que « l'Etat et les Régions garantissent à tous les jeunes l'accès à une information généraliste, objective, fiable et de qualité ayant trait à tous les aspects de leur vie quotidienne. » .

Pour cela, l'Etat attribue un label *Information Jeunesse* (IJ) aux structures, publiques ou privées, qui se dotent des moyens adéquats pour offrir à chaque usager, et prioritairement aux jeunes de 13 à 30 ans, une réponse individualisée et adaptée au contexte local.

Un état des lieux des structures labellisées, réalisé en 2016, a montré qu'il s'agissait de collectivités locales (communes ou établissements publics de coopération intercommunale—EPCI) ou d'associations agissant par conventionnement avec les collectivités locales. Dans la majorité des cas, ces structures labellisées, Points Information Jeunesse (PIJ) ou Bureaux Information Jeunesse (BIJ), mènent leurs activités dans le cadre d'une politique locale de jeunesse.

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale s'est intéressée à ce lien entre l'information des jeunes et les politiques locales de jeunesse et a réalisé une étude destinée à appréhender la manière dont les collectivités locales prennent en compte la question de l'information des jeunes dans leurs politiques de jeunesse. Il s'agissait également d'évaluer la densité et la qualité du maillage territorial des structures d'information des jeunes, et sa cohérence vis-à-vis des politiques publiques.

## Méthodologie de l'étude

L'étude a été menée entre janvier et juin 2017, autour de deux axes complémentaires :

- la connaissance des structures d'information des jeunes présentes en région Centre-Val de Loire ;
- la connaissance des politiques de jeunesse menées à l'échelle intercommunale.

Pour le premier axe, les données démographiques de chaque territoire ont été mises en regard avec un recensement complet des structures d'information auxquelles les jeunes peuvent s'adresser pour toute question relative à leur vie quotidienne.

Pour le deuxième axe, un questionnaire a été envoyé aux 80 EPCI de la région pour savoir s'ils avaient pris la compétence jeunesse (optionnelle), comment ils la mettaient en œuvre, et comment ils prenaient en compte la question de l'information des jeunes.

Le traitement et l'analyse des données ainsi collectées ont été réalisés par Justine Coullon, stagiaire à l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP), avec le concours de Noémie Le Brazidec, chargée d'études et statistiques, et Cécile Camin, conseillère jeunesse à la DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret.

Le choix de l'échelle intercommunale s'est fait en raison d'une réforme récente de la carte des EPCI (1er janvier 2017), qui entraînait un manque de visibilité sur leurs politiques en matière de jeunesse.

La politique en faveur de la jeunesse regroupe l'ensemble des actions concourant à l'accompagnement des parcours de jeunes vers l'autonomie, notamment par l'éducation, la formation, l'insertion sociale et professionnelle, le logement, la santé, la sécurité, les loisirs éducatifs, sportifs et culturels, la mobilité, l'engagement, et ce dans une perspective de réduction des inégalités, qu'elles soient sociales ou territoriales.\*

# Une prise de compétence jeunesse intercommunale inégale selon les départements

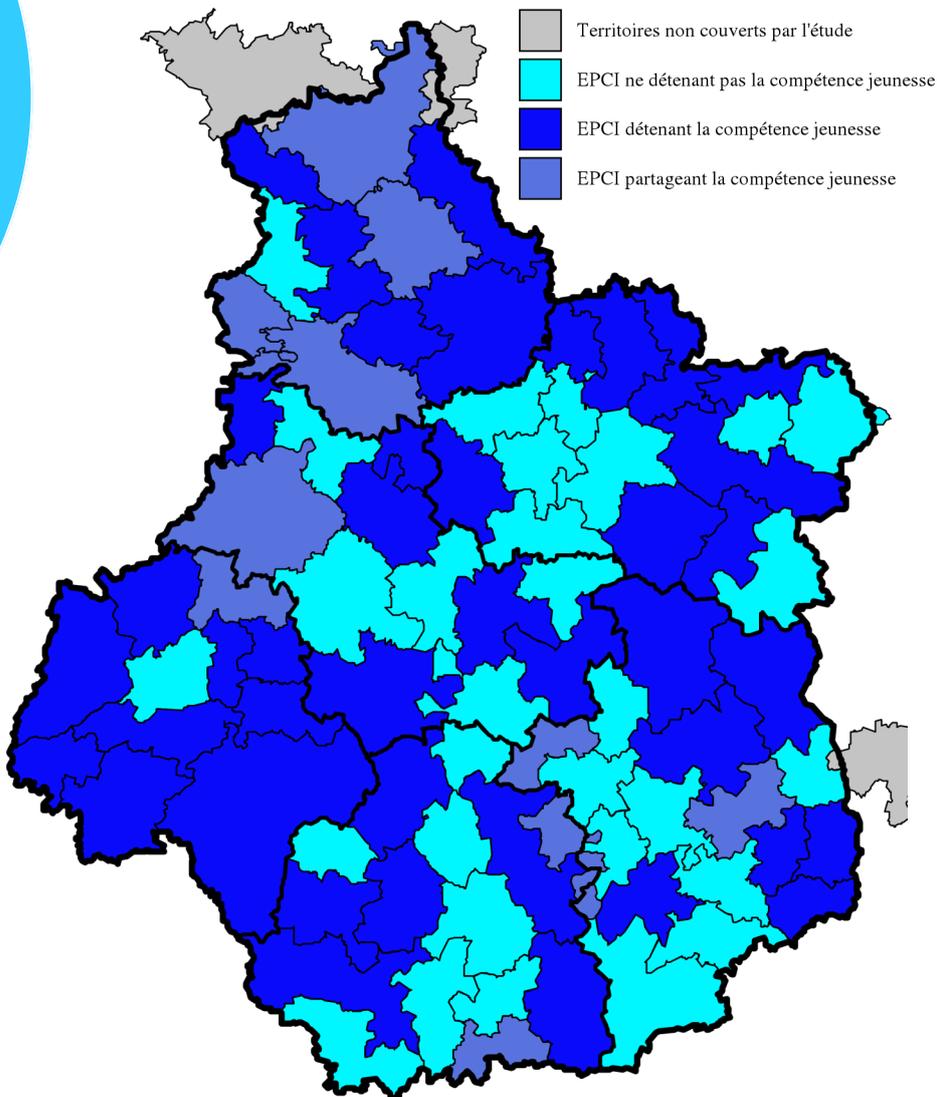
Les EPCI détenant la compétence jeunesse en région centre-Val de Loire (1/2/3)

Au 1er janvier 2017, la région Centre-Val de Loire compte 80 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) répartis sur 6 départements.

**39** EPCI détiennent la compétence jeunesse pour l'ensemble de leur territoire

**31** EPCI ne détiennent pas la compétence jeunesse

**10** EPCI détiennent tout ou partie de la compétence jeunesse pour tout ou partie de leur territoire (compétence partagée)



## Dans le cas d'une prise de compétence partagée :

L'EPCI ne détient la compétence jeunesse que pour une partie de son territoire (généralement hors de la ville-centre)

L'EPCI ne détient la compétence jeunesse que pour certains sujets (par exemple : insertion professionnelle des jeunes, gestion des accueils extrascolaires...)

L'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire sont les 2 départements où la prise de compétence jeunesse par les EPCI est la plus généralisée

Aucune communauté d'agglomération (plus de 50 000 habitants) ou métropole (plus de 400 000 habitants) n'a souhaité se saisir de la compétence jeunesse pour l'ensemble de son territoire.

Les EPCI comptant une part de 11-30 ans sous la médiane régionale sont peu nombreux à se saisir de la compétence jeunesse.

### A noter :

Il n'existe aucune corrélation statistique entre la taille de l'EPCI (en nombre de communes ou en nombre d'habitants) et la prise de compétence jeunesse. Cette absence de corrélation vient confirmer que, dans ce domaine, la volonté politique reste un déterminant important, au même titre que le tissu partenarial local ou les moyens humains et financiers de la collectivité.\*

# Une formalisation encore partielle des politiques jeunesse

40 % des EPCI ayant participé à l'enquête ont formalisé une politique jeunesse

75% de ces politiques jeunesse s'appuient sur un diagnostic local

La diversité des intitulés des politiques jeunesse reflète bien la manière dont les collectivités s'emparent du sujet

Dans les années 1990 puis 2000, la contractualisation entre les collectivités locales, les services de l'Etat et les Caisses d'Allocation Familiales (Contrats Temps Libres, Contrats Enfance Jeunesse, Contrats Educatifs Locaux) a contribué à structurer l'offre locale pour l'enfance (6-11 ans) et à formaliser des politiques locales. Certains territoires ont, dans la continuité, également structuré leur offre pour les jeunes (11-30 ans) et formalisé leur politique pour ce public. Mais, sans incitation financière des pouvoirs publics, et s'agissant d'une compétence facultative, cette formalisation est restée partielle.

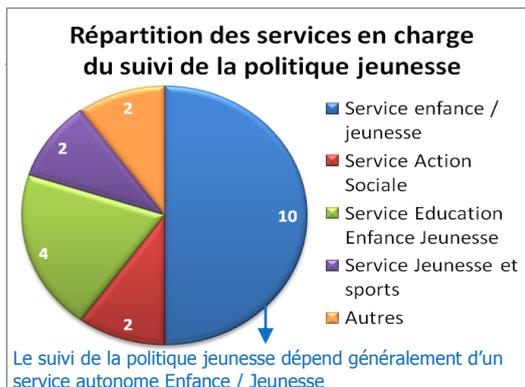
Un travail de diagnostic préalable semble indispensable à la définition d'une politique jeunesse. Comme le rappelle le guide « Mettre en œuvre une politique locale de jeunesse »\*, l'objectif du diagnostic n'est pas uniquement de connaître, mais d'expliquer et de comprendre pour agir ensemble.

Pour cela, il doit être conduit de manière partagée avec l'ensemble des acteurs et doit faire ressortir les points faibles et points forts du territoire.

Quelques exemples d'intitulés :

- > **Enfance / Jeunesse**
- > **Développement des politiques de service à la population**
- > **Gestion et entretien des structures d'accueil des jeunes**
- > **Action sociale**
- > **Activités extrascolaires**

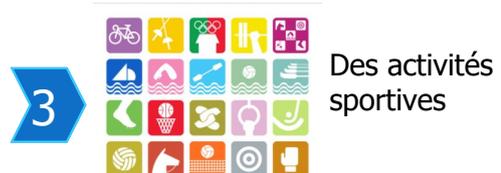
Cette même variété d'approches se retrouve dans les intitulés des services en charge de la mise en œuvre des politiques de jeunesse



Principales thématiques des politiques jeunesse de la région



Actions les plus fréquemment mises en place dans ce cadre



# L'information peu intégrée dans les politiques locales de jeunesse

**50 %** des collectivités ayant une politique jeunesse identifient clairement l'information des jeunes comme enjeu

## **MAIS**

- que l'information soit un axe identifié n'implique pas toujours que des actions soient mises en place pour améliorer l'accès des jeunes à l'information
- à l'inverse, des collectivités n'identifiant pas l'information mettent en œuvre des actions susceptibles d'améliorer l'accès des jeunes à l'information

### Actions mises en place pour développer l'accès des jeunes à l'information



Soutien ou portage d'une structure d'information généraliste et/ou spécialisée



Ateliers de sensibilisation



Permanences thématiques en établissements scolaires



Actions d'information (forum, journée thématique...)

Le soutien ou la mise en place de structures d'information contribue à réduire les inégalités sociales

**Le manque d'information arrive largement en tête des motifs de non-recours aux droits sociaux** évoqués par les jeunes (38% des citations). Ce frein à l'accès aux prestations apparaît de manière récurrente dans différents travaux du CRÉDOC menés auprès de l'ensemble de la population française et rejoint les constats dressés par Philippe Warin à partir des travaux de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore, 2012) ainsi que les principales compilations européennes ou internationales qui pointent « *le manque d'information [comme] l'obstacle majeur pour l'accès aux prestations sociales* »

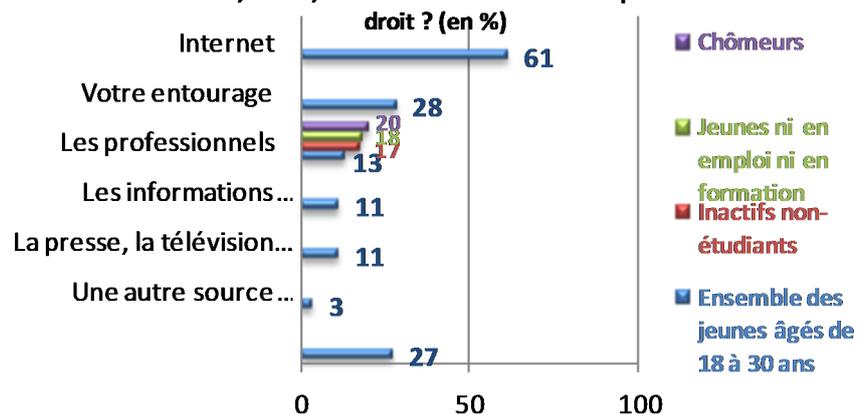
**Les réseaux d'information présents sont davantage sollicités par les jeunes ruraux et les jeunes de milieux sociaux défavorisés.**

Selon le Baromètre DJEPVA de la jeunesse 2016\*, lorsque les jeunes se renseignent sur leurs droits, la première source mobilisée est internet.

Les chômeurs, les inactifs non-étudiants, les jeunes ni en emploi ni en formation et peu qualifiés ont davantage recours aux professionnels de l'information que la moyenne des jeunes.

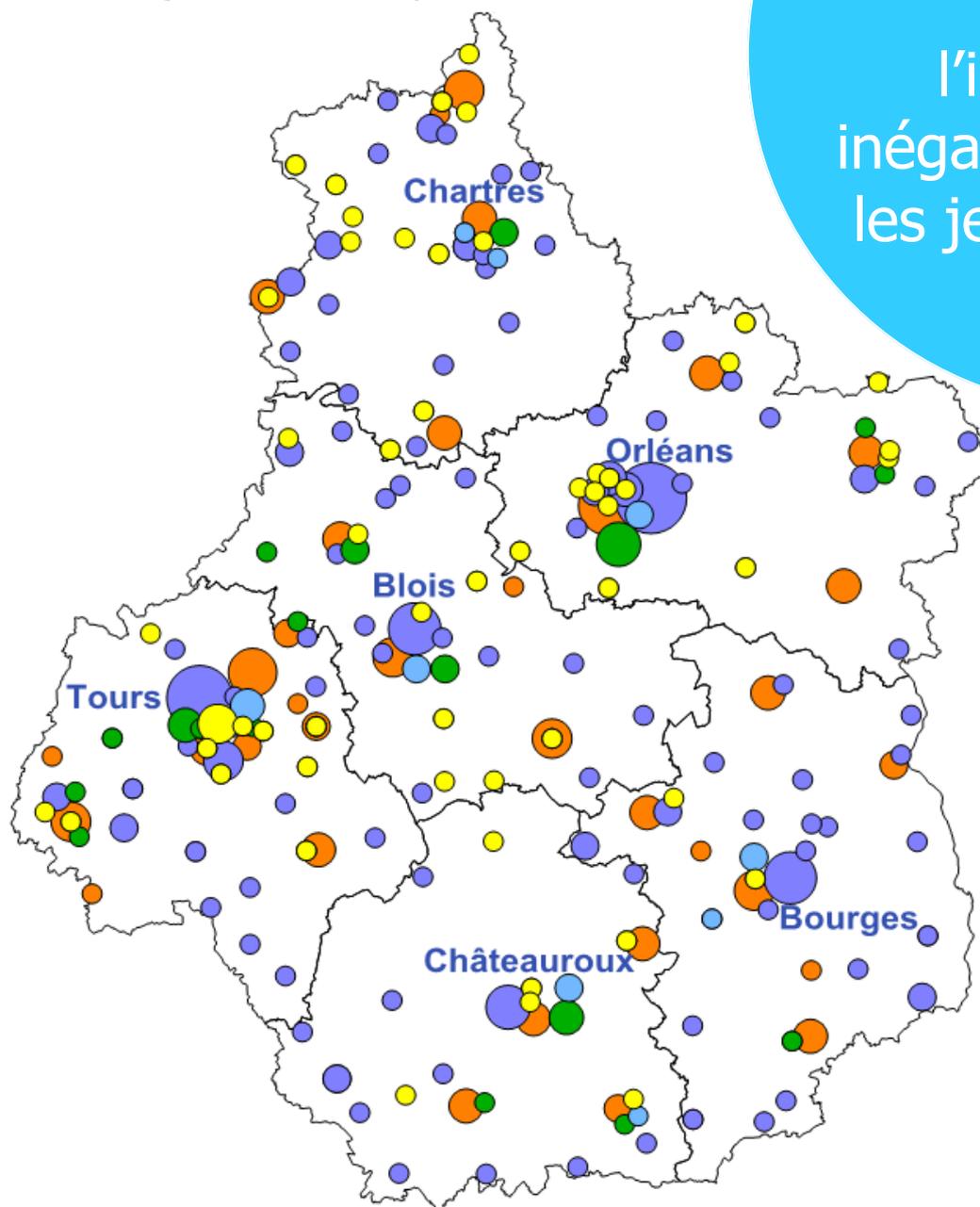
Un constat qui vient corroborer les conclusions de la mission nationale sur l'information des jeunes, menée par la DJEPVA en 2015 : les jeunes ayant des difficultés fréquentent davantage les structures d'information. De la même manière, l'information présente est plus mobilisée en milieu rural.

**Au cours des 12 derniers mois, quelles sont toutes les sources d'information que vous avez utilisées pour vous renseigner sur les allocations, droits, aides ou tarifs sociaux auxquels vous avez droit ? (en %)**



## Le maillage territorial des réseaux d'information présentiels généralistes et spécialisés

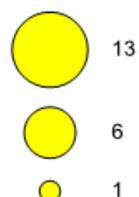
Un accès à  
l'information  
inégalitaire pour  
les jeunes de la  
région



### Type de structure

- Structures Information Jeunesse
- Structures d'information sur les métiers et l'emploi
- Structures d'information sur le logement
- Structures d'information sur la santé
- Structures d'information sur les droits sociaux

### Nombre de structures d'information



0 55 km

### A noter :

Les réseaux d'information présentielle sont des réseaux de lieux accueillant du public et proposant des services d'information, composés de plusieurs implantations sur le territoire national. On en dénombre 46 sur le territoire national, dont seulement 11 sont spécifiquement dédiés aux jeunes (24%)

Un recours à ces lieux d'information vient généralement compléter une recherche initiée dans le numérique. Les usagers sont donc en attente d'une valeur ajoutée par rapport à l'information numérique déjà obtenue (accompagnement, conseils, réassurance, démarches...).

# Le Cher : des innovations partenariales qui compensent un maillage plus faible de services pour les jeunes

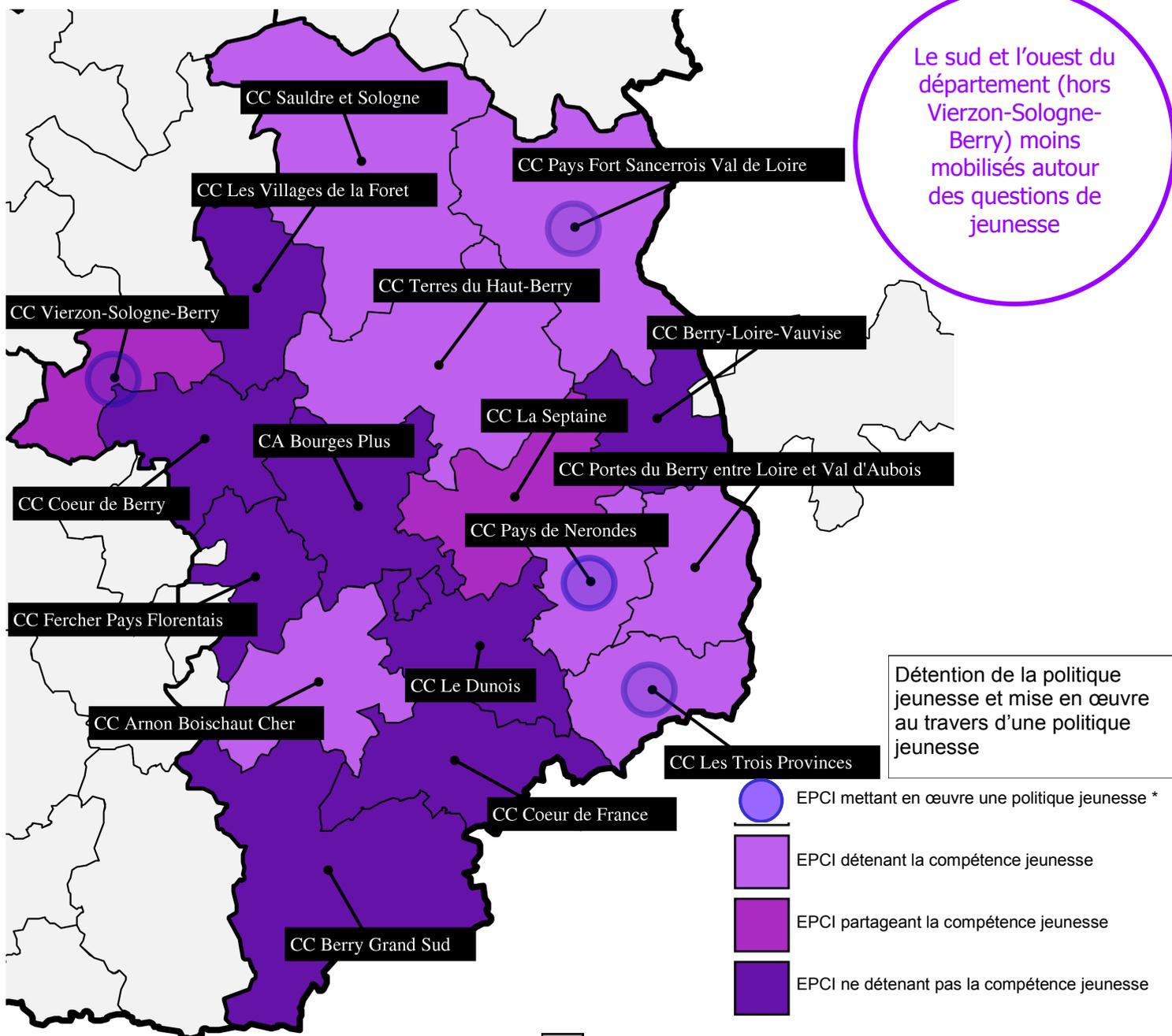
Un investissement des collectivités communautaires dans les politiques de jeunesse en deçà de la moyenne régionale

Parmi les EPCI du Cher, la prise de compétence jeunesse est tout juste majoritaire :

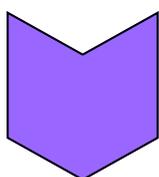
**9** EPCI détiennent la compétence pour tout ou partie de leur territoire

**8** ne se sont pas saisis de cette compétence.

Le sud et l'ouest du département (hors Vierzon-Sologne-Berry) moins mobilisés autour des questions de jeunesse

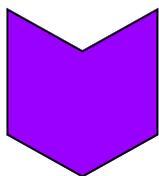


Nom de l'EPCI (au 1er janvier 2017)	Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville	Structures d'information Jeunesse	Structures d'information sur la santé	Structures d'information sur le logement	Structures d'information sur les métiers et l'emploi dont :	Agences Pôle Emploi	Centres d'Information et d'Orientation (CIO)	Missions locales et antennes	Structures d'information sur les droits sociaux dont :	Centres sociaux et Espaces de vie Sociale (EVS)	Maisons de Services aux Publics (MSAP) et Points Information Multi-Services (PIMMS)
CC Cœur de Berry					1			1			
CC Terres de Haut Berry		1							5	3	2
CC Pays Fort Sancerrois Val de Loire					1			1	2		2
CC Sauldre et Sologne					2	1		1	1		1
CC Pays de Néronde									1	1	
CC Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois					1			1	1		1
CC Arnon Boischaud Cher									1		1
CC Berry-Loire-Vauvise									1		1
CC Vierzon-Sologne-Berry	1	1			3	1	1	1	4	3	1
CC Cœur de France	1			1	3	1	1	1	1	1	
CC Berry Grand Sud					1			1	3	1	2
CC les Villages de la Forêt									1		1
CC la Septaine											
CC le Dunois					1			1			
CC les Trois Provinces									2	1	1
CC Fercher Pays Florentais			1		1			1			
CA Bourges Plus	2	1	2	1	4	2	1	1	8	8	



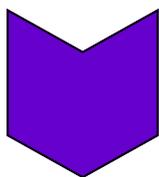
Les réseaux d'information présentiels spécifiquement dédiés aux jeunes sont faiblement implantés dans le Cher, à l'exception des Missions Locales. Ainsi, il n'existe que 3 structures « Information Jeunesse » et toutes sont portées par des collectivités locales (Ville de Bourges, Ville de Vierzon, Communauté de Communes des Terres du Haut Berry), ce qui contraste avec la situation du département voisin de l'Indre, où les structures « Information Jeunesse » sont majoritairement portées par des associations.

Pourtant des associations de jeunesse sont bien implantées dans le Cher. Comparativement à d'autres départements, les EPCI du Cher sont même plus nombreux à conventionner avec des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Francas, Ligue de l'Enseignement) pour la mise en œuvre de leur politique.



**Le Cher a mis en place depuis 2014 plusieurs expérimentations de mise en réseau des acteurs sur les questions de jeunesse. Ainsi, l'initiative « Promeneurs du Net » fédère un réseau de professionnels autour d'une action de présence éducative sur Internet et sur les réseaux sociaux. Soutenu par la CAF, le Conseil Départemental et l'Etat, le dispositif regroupe aujourd'hui 60 « promeneurs » qui investissent l'espace public numérique pour entrer en contact avec les jeunes et leurs parents. Le dispositif est en phase de déploiement national.**

Depuis 2016, le « réseau d'acteurs jeunesse » fédère les collectivités et les associations autour de la CAF, du Conseil Départemental et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles. La question de l'information des jeunes a vocation à être traitée dans ce cadre.



Six communautés de communes du département semblent dépourvues de structures d'information présentielle destinées aux jeunes. Même si la part de jeunes y est faible, ils constituent des territoires prioritaires pour le développement du réseau Information Jeunesse.

# L'Eure et Loir : des intercommunalités très impliquées sur les questions de jeunesse

9 EPCI sur les 10 que compte l'Eure-et-Loir se sont saisis de la compétence jeunesse :

**5** EPCI détiennent la compétence pour l'ensemble du territoire

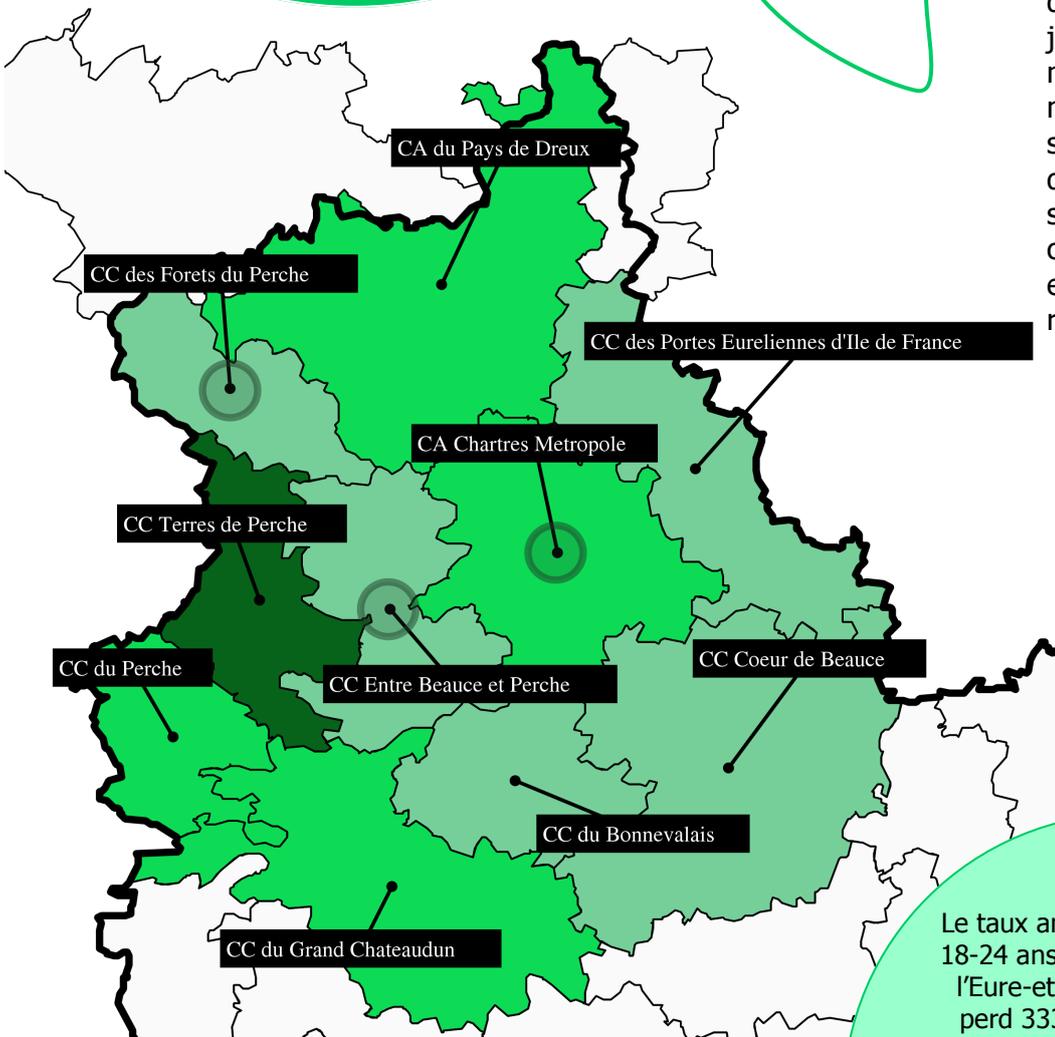
**4** EPCI partagent la compétence avec les communes du territoire

Les 4 grands pôles urbains du département (Chartres, Châteaudun, Dreux et Nogent le Rotrou) ont adopté la même approche. La compétence jeunesse y est partagée entre l'EPCI et a minima la ville-centre. En l'absence d'une instance de concertation, ce partage peut générer des inégalités de prise en charge pour les jeunes du territoire.

L'intérêt des intercommunalités du département pour la jeunesse est conforté par le nombre de diagnostics locaux menés par les territoires sur ce sujet. Ainsi les EPCI n'ayant pas de politique de jeunesse semblent vouloir connaître les caractéristiques, comportements et attentes des 11-30 ans résidant sur leur territoire.

Les diagnostics jeunesse d'Eure-et-Loir montrent des besoins relativement plus forts que la moyenne en équipements (lieu pour se réunir, équipement sportif ou culturel )

Le taux annuel de migration des 18-24 ans est très défavorable à l'Eure-et-Loir (le département perd 333 jeunes pour 10 000 habitants), et pour la totalité des collectivités interrogées, la politique de jeunesse ne concerne pas les jeunes majeurs. Or le public « qui reste » a des besoins spécifiques qui justifient la mise en place de services et d'actions adaptés.



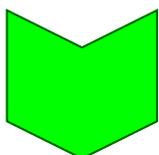
Détention de la compétence jeunesse et mise en œuvre au travers d'une politique jeunesse formalisée (o/n)

- EPCI mettant en œuvre une politique jeunesse \*
- EPCI détenant la compétence jeunesse
- EPCI partageant la compétence jeunesse
- EPCI ne détenant pas la compétence jeunesse

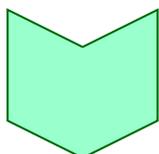
Nom de l'EPCI (au 1er janvier 2017)	Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville	Structures Informa- tion Jeunesse	Structures d'informa- tion sur la santé	Structures d'informa- tion sur le logement	Structures d'informa- tion sur les métiers et l'emploi dont :	Agences Pôle Emploi	Centre d'Informa- tion et d'Orienta- tion (CIO)	Missions locales et leurs antennes	Structures d'informa- tion sur les droits sociaux dont :	Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale (EVS)	Maisons de Services aux Publics et Points Information Médiation Multi- Services (PIMMS)
CC du Perche	1	1			3	1	1	1	3	2	1
CA Chartres Métropole	4	2	2	2	4	2	1	1	6	6	
CA Agglo du Pays de Dreux	4	3	1	1	4	2	1	1	5	4	1
CC Entre Beauce et Perche		1									
CC du Bonnevalais									1		1
CC Portes Euréliennes d'Ile de France									3	3	
CC Cœur de Beauce									1		1
CC des Forêts du Perche		2							2		2
CC Terres de Perche		2							3	1	2
CC du Grand Chateaudun	1	2		1	3	1	1	1	3	1	2



Le réseau Information Jeunesse est très présent dans le département, avec une bonne répartition des structures. De manière logique, ce réseau est largement porté par les intercommunalités, mais également par les villes-centres dans le cas d'une compétence partagée.

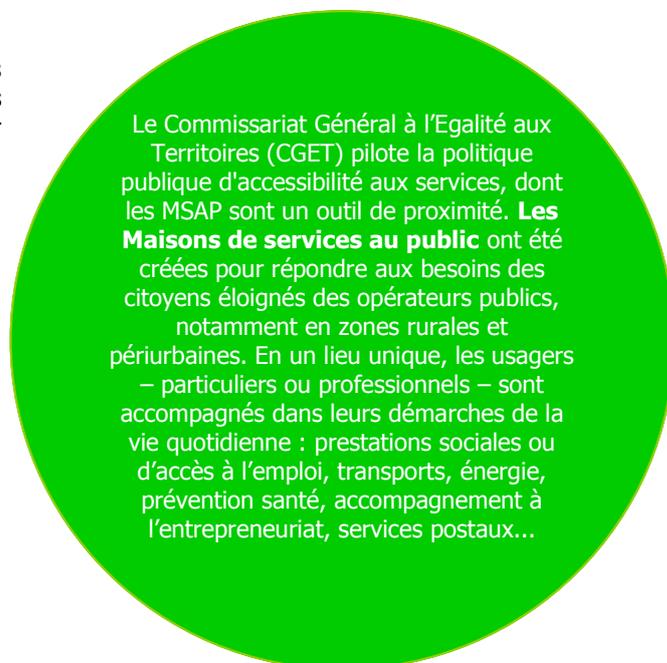


Cet investissement important pour l'information des jeunes semble paradoxal : les politiques jeunesse des EPCI du département ne prennent pas en compte les jeunes majeurs, or elles se traduisent par le portage de structures physiques (Bureaux et Points Information Jeunesse) destinées (entre autres) à ce même public. Cette distorsion entre l'affiché et le réel interroge à la fois sur la manière dont le label IJ est perçu par les collectivités du département, et à la fois sur l'implication des structures labellisées dans la définition des politiques de jeunesse.



En parallèle, dans ce département où une majorité des communes sont classées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), le réseau des Maisons de Services au Public (MSAP) se renforce progressivement. Le bon maillage du réseau Information Jeunesse compense en partie, pour le public jeune, un maillage encore inégal de ces structures destinées à faciliter l'accès aux droits sociaux. La question de l'accès aux droits reste étroitement associée à celle de la mobilité (cf page 4).

3 EPCI restent dépourvus de toute implantation des réseaux d'information présents à destination des jeunes. Ils constituent des territoires prioritaires pour le développement du réseau Information Jeunesse.



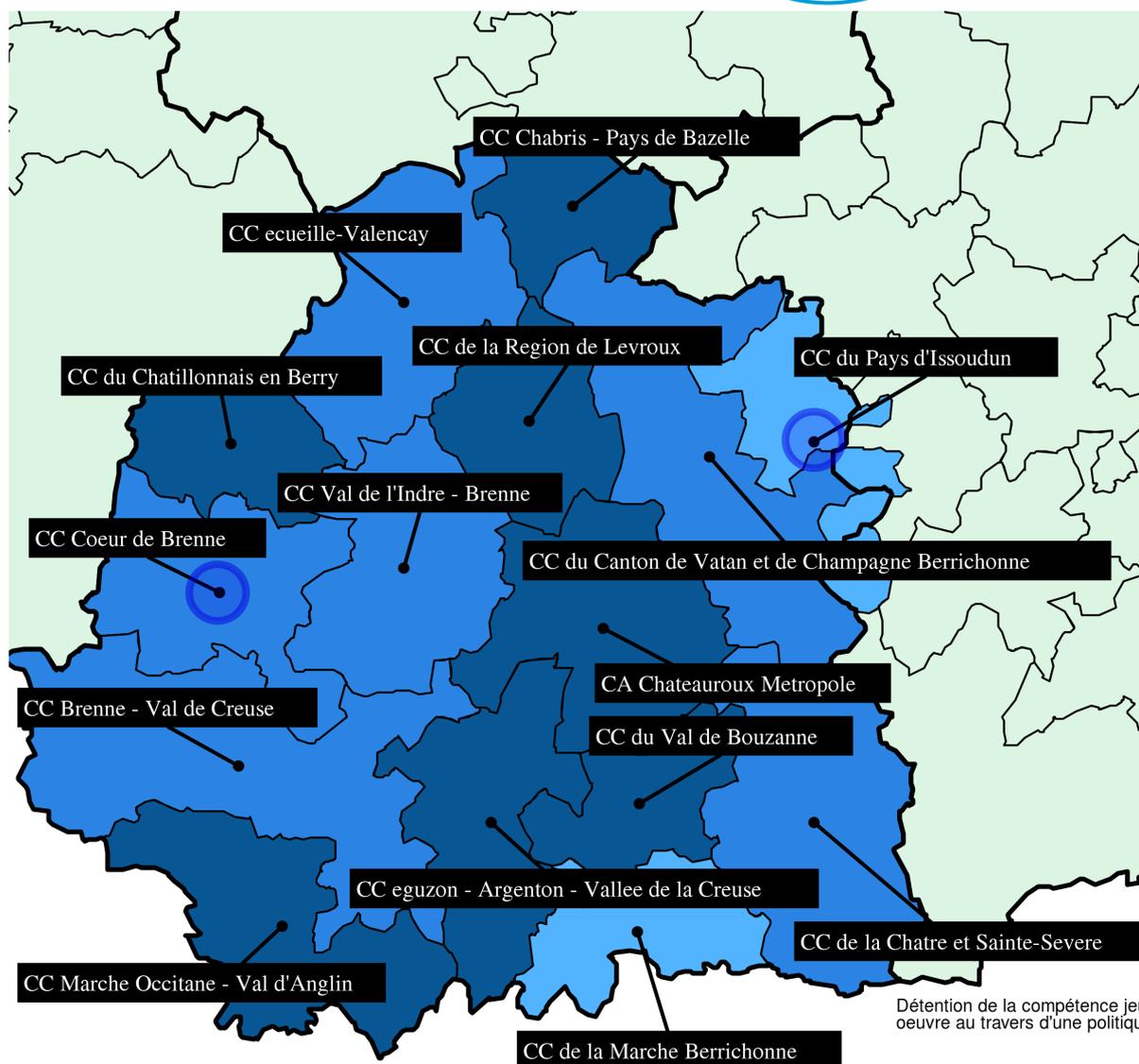
# L'Indre : des politiques publiques intercommunales très contrastées en matière de jeunesse

Une majorité des intercommunalités de l'Indre se sont saisies de la compétence jeunesse :

- 7** EPCI détiennent la compétence pour l'ensemble du territoire
- 2** EPCI partagent la compétence avec les communes du territoire
- 6** EPCI n'ont pas pris la compétence jeunesse

L'Indre est à la fois le département le moins peuplé de la région et le territoire où la part des 11-30 ans est la moins importante.

Les associations de jeunesse sont de taille modeste dans l'Indre, à l'exception de deux d'entre elles, mais elles sont bien implantées au niveau local. En témoignent les conventionnements relativement nombreux des collectivités avec des associations pour la mise en œuvre de leur politique de jeunesse.



Détention de la compétence jeunesse et mise en œuvre au travers d'une politique jeunesse (o/n)

- EPCI mettant en œuvre une politique jeunesse\*
- EPCI ne détenant pas la compétence jeunesse
- EPCI partageant la compétence jeunesse
- EPCI détenant la compétence jeunesse

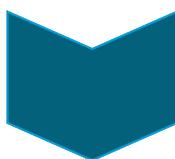
Nom de l'EPCI (au 1er janvier 2017)	Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville	Structures d'informa- tion Jeunesse	Structures d'informa- tion sur la santé	Structures d'informa- tion sur le logement	Structures d'informa- tion sur les métiers et l'emploi dont :	Agences Pôle Emploi	Centres d'informa- tion et d'orienta- tion (CIO)	Missions locales et leurs antennes	Structures d'informa- tion sur les droits sociaux dont :	Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale (EVS)	Maisons de Services Aux Publics (MSAP) et Points Information Multi- Services (PIMMS)
CC de la Marche Berrichonne									1		1
CC du Val de Bouzanne											
CC Marche Occitane - Val d'Anglin									2		2
CC du Châtillonnais en Berry											
CC Ecueillé-Valençay		1							1		1
CC Chabris - Pays de Bazelle											
CC du Pays d'Issoudun	1	1		1	3	1	1	1	1		1
CC de la Région de Levroux											
CC Val de l'Indre - Brenne											
CC Brenne - Val de Creuse		1			2		1	1	3	2	1
CA Châteauroux Métropole	3	2	2	3	3	1	1	1	6	5	1
CC Coeur de Brenne									1		1
CC de la Châtre et Sainte Sève		1	1	1	2		1	1	1		1
CC du Canton de Vatan											
CC Eguzon-Argenton- Vallée de la Creuse				1	3	1	1	1	2		2



L'Indre est un département comptant peu de jeunes, même si les projections démographiques sont plutôt favorables. A l'horizon 2050, l'Indre perdrait moins de jeunes que les autres départements de la région. Pour autant, il s'agit d'un public faiblement qualifié (22% de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme—le plus fort taux de la région), faiblement inséré (part des 18-25 ans non insérés supérieure de 6 points à la moyenne nationale), parfois en situation de précarité extrême (taux de pauvreté des moins de 30 ans à 24,1%). Ce public nécessite une attention particulière de la part des pouvoirs publics, avec d'un côté le développement de politiques jeunesse adaptées aux besoins des jeunes majeurs, et d'un autre côté un maillage de services de proximité pour contrer les difficultés de mobilité.



Grâce au réseau des MSAP, l'Indre n'est pas dépourvu de structures d'information présente, mais elles sont souvent isolées sur le territoire intercommunal, seul lieu ressource d'une population peu mobile. Il semble donc intéressant de développer à la fois les échanges entre structures d'un même réseau et les échanges entre réseaux : par exemple, sur les EPCI dépourvus de structures IJ, une formation des animateurs des MSAP à la dimension éducative de l'information, telle qu'elle est pratiquée dans le réseau IJ.



Six Communautés de communes de l'Indre restent dépourvues de toute structure d'information présente (tous publics confondus). Elles constituent des territoires prioritaires pour le développement de l'information des jeunes.

#### A NOTER

La Charte européenne de l'Information Jeunesse précise dans son article 4: « l'information fournie est déterminée par les demandes des jeunes, ainsi que par la perception de leurs besoins en information ». C'est l'une des spécificités du réseau IJ : apporter une réponse globale et pédagogique. Le réseau IJ revendique d'ailleurs une approche par sérendipité : les jeunes y trouvent autre chose que ce qu'ils venaient y chercher.

# L'Indre-et-Loire : un réseau dense d'acteurs publics et privés sur les questions de jeunesse

10 EPCI sur les 11 que compte l'Indre et Loire se sont saisis de la compétence jeunesse :

**9** EPCI détiennent la compétence pour l'ensemble du territoire

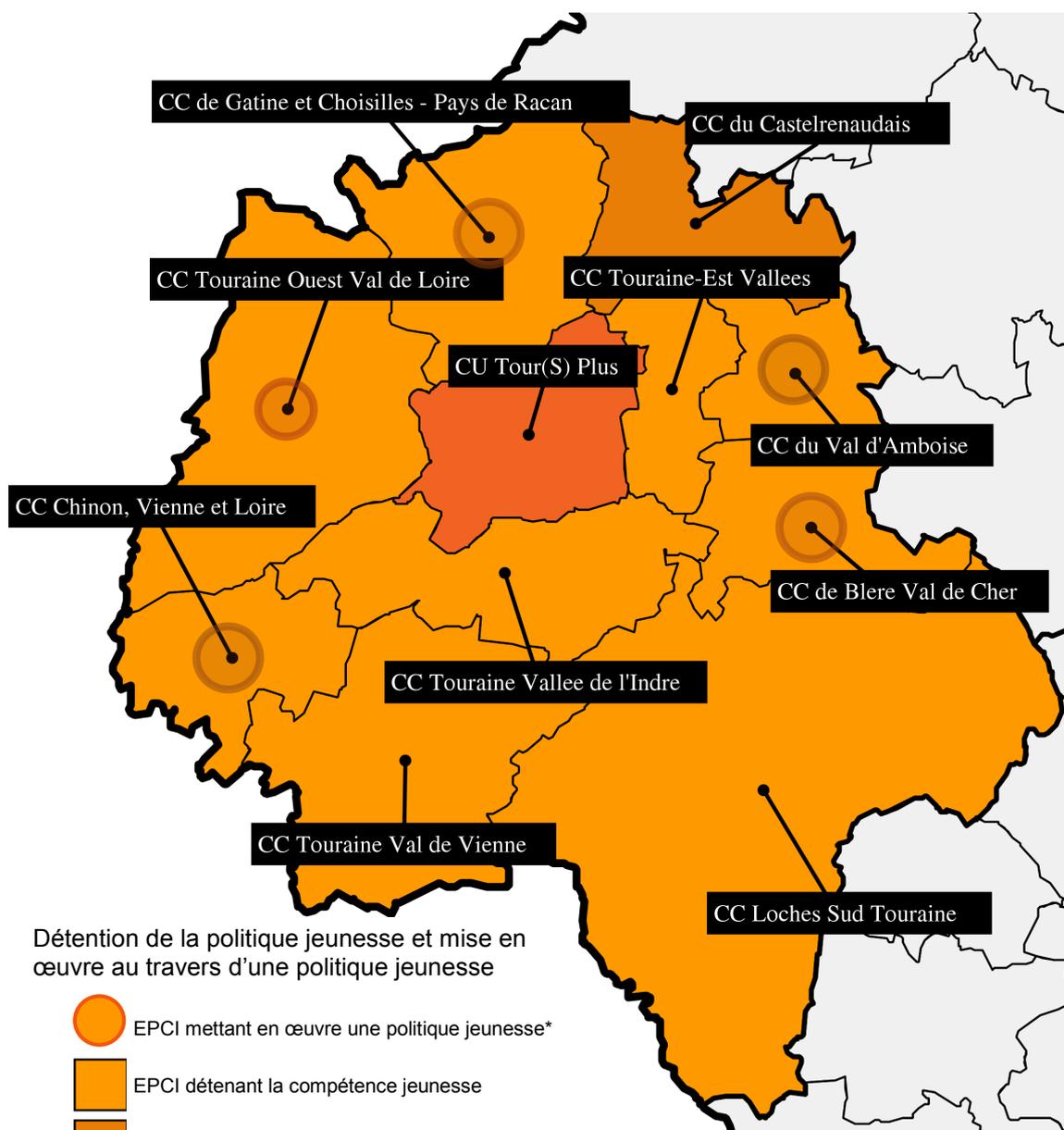
**1** EPCI partage la compétence avec les communes de son territoire

L'investissement des collectivités se justifie au regard des caractéristiques démographiques du territoire : l'Indre-et-Loire est le département qui compte la plus grande part de 11-30 ans dans sa population.

Avec l'attribution du statut de Métropole en mars 2017, la Communauté Urbaine Tour(s) Plus (devenue Tours Métropole Val de Loire) s'est vue transférer deux compétences auparavant détenues par le Conseil départemental, et en lien direct avec la jeunesse :

- Les aides aux jeunes en difficulté
- Les actions de prévention auprès des jeunes et des familles en difficulté

Il ne s'agit pas d'un investissement large ou transversal sur la jeunesse.



Détention de la politique jeunesse et mise en œuvre au travers d'une politique jeunesse

- EPCI mettant en œuvre une politique jeunesse\*
- EPCI détenant la compétence jeunesse
- EPCI partageant la compétence jeunesse
- EPCI ne détenant pas la compétence jeunesse

Nom de l'EPCI (au 1er janvier 2017)	Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville	Structures Informa- tion Jeunesse	Structures d'informa- tion sur la santé	Structures d'informa- tion sur le logement	Structures d'informa- tion sur les métiers et l'emploi dont :	Agences Pôle Emploi	Centres d'Informa- tion et d'Orienta- tion (CIO)	Missions locales et antennes	Structures d'informa- tion sur les droits sociaux dont :	Centres sociaux et Espaces de vie Sociale (EVS)	Maisons de Services au Public (MSAP) et Points Information Médiation Multiservices (PIMMS)
CC du Val D'Amboise	2	1	1	1	3	1	1	1	2	2	
CC Chinon, Vienne et Loire		2		2	3	1	1	1	3	2	1
CC du Castelrenaudais				1	2	1		1	1	1	
CA Tours (Plus)	10	5	3	6	12	5	2	5	19	15	4
CC de Bléré Val de Cher		1							1	1	
CC Loches Sud Touraine		1		1	3	1	1	1	6	1	5
CC Touraine Est Vallées		2		1					2	2	
CC de Gatine et Choisilles —Pays de Racan		1							1		1
CC Touraine Ouest Val de Loire				1					1	1	
CC Touraine Vallée de l'Indre		1		1					1		1
CC Touraine Val de Vienne									3	1	2



Le territoire de l'Indre-et-Loire est assez bien pourvu en structures d'information généralistes ou spécialisées. Le réseau des centres sociaux et espaces de vie sociale labellisés par la Caisse d'Allocations Familiales y est ainsi très présent, eu égard notamment au nombre important de quartiers classés comme prioritaires par la Politique de la Ville.

De manière assez logique au regard de ce maillage et de la prise en compte du public des jeunes majeurs, l'information des jeunes est un axe identifié dans la plupart des politiques jeunesse des EPCI du département.



La vitalité associative reste un élément particulièrement marquant dans l'Indre-et-Loire. La plupart des collectivités conventionne avec une ou plusieurs associations pour la mise en œuvre de leur politique jeunesse. Des structures Information Jeunesse peuvent ainsi être portées par des associations qui conventionnent avec la collectivité, devenant de facto partie prenante de la politique jeunesse du territoire. L'Indre-et-Loire possède en outre un Bureau Information Jeunesse associatif départemental.

La taille des intercommunalités de l'Indre-et-Loire depuis la réforme de la carte au 1er janvier 2017 appelle à adapter l'offre de services pour la population en général et les jeunes en particulier. Il s'agit de faire évoluer le fonctionnement des structures jeunesse et des lieux d'information pour pouvoir toucher l'ensemble des jeunes du territoire. Ces enjeux sont au cœur des travaux actuels des services jeunesse des communautés de communes.

#### A NOTER

Le label Information Jeunesse, délivré par l'Etat, évolue en 2017 pour tenir compte des évolutions du public jeune et des nouveaux modes d'action publique. Ainsi, le label est désormais délivré par arrêté du Préfet de Région, sur la base d'un projet triennal d'information qui prenne en compte les besoins des jeunes et les autres acteurs présents sur le territoire. Les structures demandeuses sont libres de proposer un fonctionnement adapté aux caractéristiques locales.

# Le Loir-et-Cher : les grandes intercommunalités en pointe sur les questions de jeunesse

Parmi les EPCI du Loir-et-Cher, la prise de compétence jeunesse est très partagée :

**6** EPCI détiennent la compétence pour tout ou partie de leur territoire

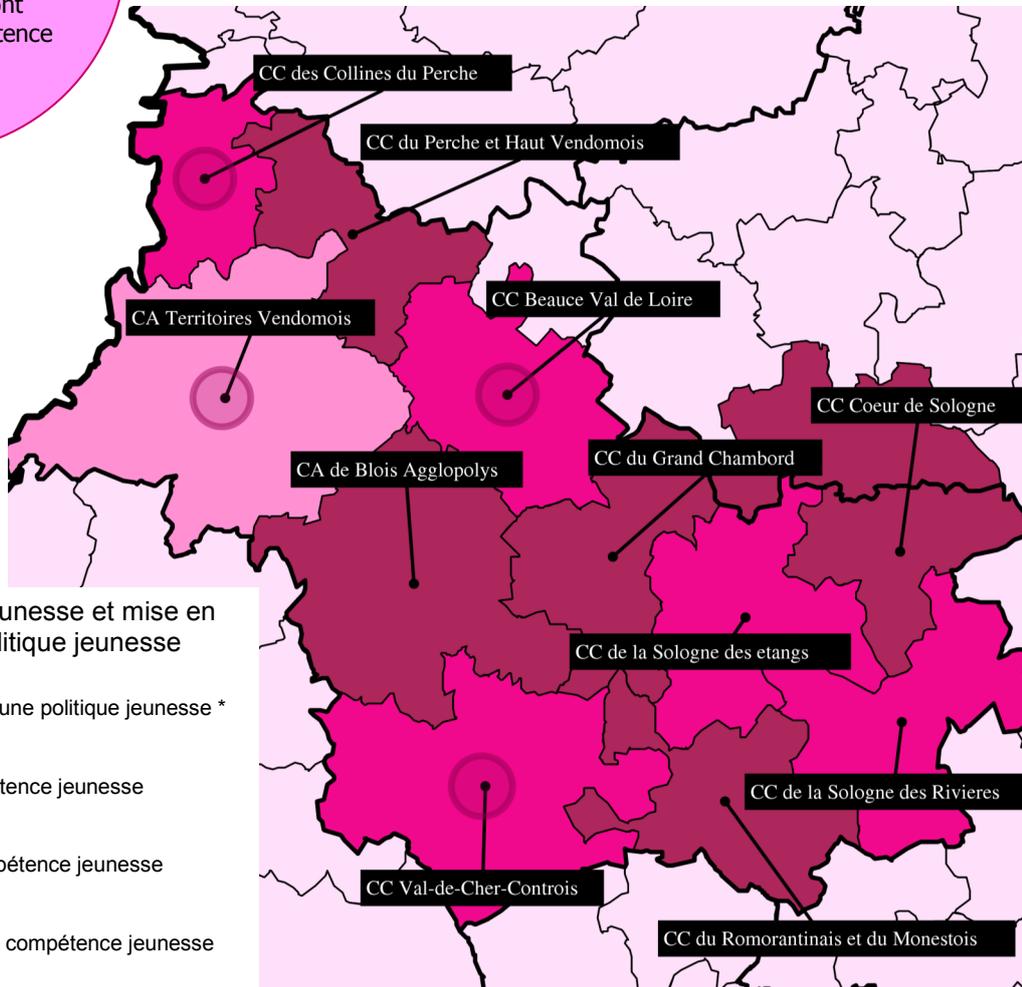
**6** ne se sont pas saisis de cette compétence.

La question de la mobilité est centrale dans le Loir-et-Cher : mobilité quotidienne et mobilité résidentielle. Au quotidien, moins de 7 jeunes sur 10 ont accès à un arrêt de transport en commun à proximité de leur domicile (chiffres régionaux issus du Baromètre DJEPVA de la Jeunesse—2017). Sur la durée, le Loir-et-Cher est aussi le département qui « perd » le plus grand nombre de jeunes à leur majorité (taux annuel de migration nette des 18-24 ans pour 10.000 habitants : -343,7).

Tous les diagnostics jeunesse menés sur le territoire ont fait ressortir des besoins liés à la mobilité des jeunes.

En dehors de l'agglomération de Blois, les intercommunalités les plus importantes (à la fois en terme de nombre de communes et de population) se sont saisies de la compétence jeunesse.

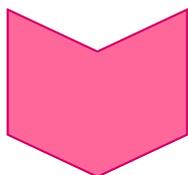
Si l'agglomération de Blois ne s'est pas saisie de la compétence jeunesse, elle a en revanche pris en 2006 la compétence « information jeunesse ». Une initiative inédite à ce jour en région Centre-Val de Loire.



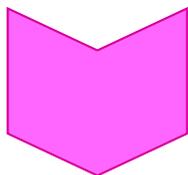
Détention de la politique jeunesse et mise en œuvre au travers d'une politique jeunesse

- EPCI mettant en œuvre une politique jeunesse \*
- EPCI détenant la compétence jeunesse
- EPCI partageant la compétence jeunesse
- EPCI ne détenant pas la compétence jeunesse

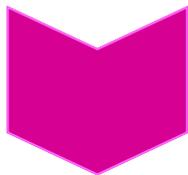
Nom de l'EP-CI (au 1er janvier 2017)	Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville	Structures d'information Jeunesse	Structures d'information sur la santé	Structures d'information sur le logement	Structures d'information sur les métiers et l'emploi dont :	Agences Pôle Emploi	Centres d'Information et d'Orientation (CIO)	Missions locales et antennes	Structures d'information sur les droits sociaux dont :	Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale (EVS)	Maisons de Services aux Publics (MSAP) et Points Information Médiation Multi-Services (PIMMS)
CC Cœur de Sologne											
CA de Blois "agglompolys"	1	1	2	2	3	1	1	1	10	7	3
CC du Perche & Haut Vendômois									3	1	2
CC Beauce Val de Loire		1							1	1	
CC des Collines du Perche		1							2	1	1
CC de la Sologne des Etangs									1		1
CC du Grand Chambord									1		1
CC de la Sologne des Rivières									1		1
CA Territoires Vendomois		1		3	3	1	1	1	1	1	
CC Romorantinois et Monestois		1		1	3	1	1	1	2	1	1
CC Val de Cher Controis		3							2	1	1



Grâce à une bonne implantation des MSAP, les habitants du Loir-et-Cher, et les jeunes en particulier, ont généralement accès à une structure d'information présente sur leur territoire intercommunal. Il s'agit donc de rechercher l'articulation et la complémentarité entre les acteurs, pour que les structures spécialisées soient en capacité de renvoyer leur public, pour toute question qui ne serait pas de leur ressort, vers une structure généraliste du réseau IJ ou une autre structure spécialisée.



Une seule communauté de communes du département reste dépourvue de toute structure d'information. Elle constitue un territoire prioritaire pour le développement du réseau IJ.



Seules deux structures IJ du Loir-et-Cher, dont le Bureau Information Jeunesse départemental, sont portées par des associations, ce qui reflète l'implication assez faible des associations de jeunesse et d'éducation populaire dans les politiques jeunesse du territoire. Or les intercommunalités les plus petites (à la fois en nombre de communes et en nombre d'habitants) peuvent prendre appui sur les réseaux associatifs pour développer une politique jeunesse qui prenne en compte la question de l'information.

Les difficultés de mobilité des jeunes du département sont ressorties des diagnostics locaux et sont confirmées par les études statistiques (cf page 4). Celles-ci appellent des réponses de la part des différentes collectivités, que ce soit la mise en place de solutions alternatives de transport, l'expérimentation de services itinérants ou l'implantation de structures locales mutualisées.

# Le Loiret : des politiques de jeunesse majoritairement communales

Parmi les EPCI du Loiret, la prise de compétence jeunesse est très partagée :

**8** EPCI détiennent la compétence pour tout ou partie de leur territoire

**7** ne se sont pas saisis de cette compétence.

Les 8 EPCI détenant la compétence jeunesse s'intéressent majoritairement aux jeunes mineurs (11-17 ans). Pourtant le département est le 2e de la région en ce qui concerne la part des 18-25 ans dans la population, et également le 2e moins touché par les migrations résidentielles.

Détention de la compétence jeunesse et mise en œuvre au travers d'une politique jeunesse



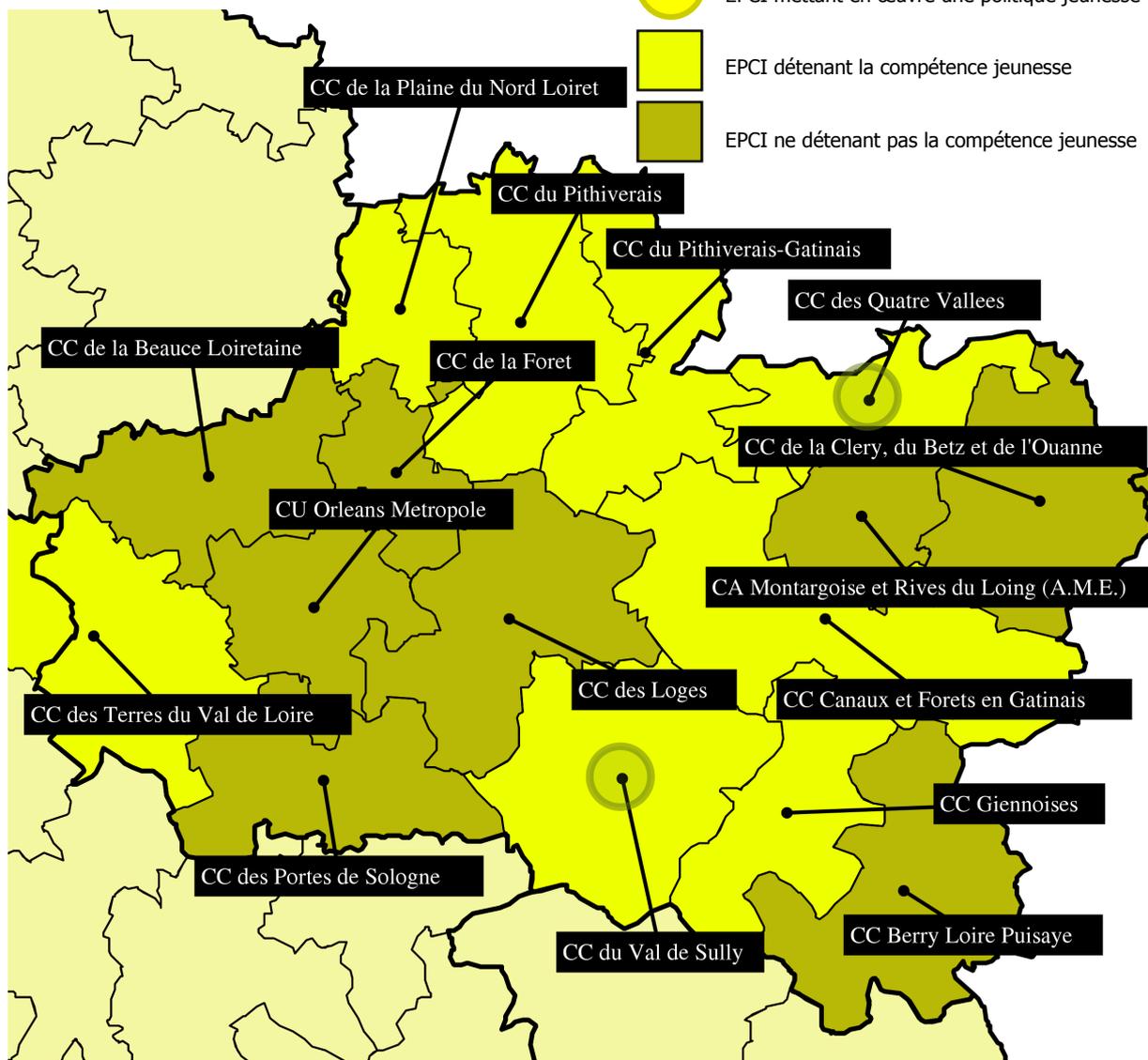
EPCI mettant en œuvre une politique jeunesse \*



EPCI détenant la compétence jeunesse



EPCI ne détenant pas la compétence jeunesse



## A NOTER

La réforme de la carte intercommunale au 1er janvier 2017 a peu impacté le Loiret : 7 intercommunalités sur 15 n'ont subi aucune modification, et 2 ont simplement intégré une ou plusieurs communes « isolées ». En conséquence, les EPCI du département présentent de très grandes disparités, entre la Métropole d'Orléans, et ses 285000 habitants (pour 22 communes), la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et ses 38 communes (pour 29000 habitants) et la Communauté de Communes Plaine du Nord Loiret et ses 7000 habitants (pour 15 communes).

Nom de l'EPCI (au 1er janvier 2017)	Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville	Structures Informa- tion Jeunesse	Structures d'informa- tion sur la santé	Structures d'informa- tion sur le logement	Structures d'informa- tion sur les métiers et l'emploi dont :	Agences Pôle Emploi	Centres d'informa- tion et d'orienta- tion (CIO)	Missions locales et antenne	Structures d'informa- tion sur les droits sociaux dont :	Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale (EVS)	Maisons de Services aux Publics (MSAP) et Points Information Médiation Multi- Services (PIMMS)
CC des Portes de Sologne		1							1	1	
CC de la Beauce Loirétaine									1		1
CA Montargoise et Rives du Loing (A.M.E.)	4	2		2	3	1	1	1	2	1	1
CC Giennoises	2				3	1	1	1			
CC des Quatre Vallées		1									
CC des Loges									1	1	
Métropole Orléans Val de Loire	10	6	2	6	9	4	1	4	22	22	
CC de la Forêt									1		1
CC de la Plaine du Nord Loiret									1	1	
CC Val De Sully	1	1							1		1
CC Berry Loire Puisaye									1		1
CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne									2		2
CC Canaux et Forêts en Gâtinais											
CC du Pithiverais	2	1			3	1	1	1	1	1	
CC du Pithiverais Gâtinais		1							3	1	1
CC des Terres du Val de Loire		1							1	1	

Le Loiret présente un maillage assez lâche de structures d'information présentes, qu'elles soient généralistes ou spécialisées. Schématiquement, les structures sont concentrées dans les 4 principaux bassins d'emploi : Orléans, Montargis, Pithiviers et Gien. Seuls les réseaux CAF (Espaces de vie sociale) et MSAP permettent aux habitants du reste du territoire de trouver un interlocuteur physique pour répondre à leur questions.

Pourtant le Loiret est un département qui compte de nombreux jeunes sans diplôme (21,4% des 20-24 ans—chiffres INSEE 2013), en emploi précaire, parfois touchés par la pauvreté (14,5% des personnes vivant sous le seuil de pauvreté ont entre 20 et 30 ans, soit le plus fort taux de la région—chiffres INSEE 2013). Ce public a tendance à solliciter davantage les structures d'information (cf page 4). Il semble donc important, pour le développement des services à la population, de proposer des solutions adaptées dans lesquelles l'Information Jeunesse pourrait trouver sa place.

**Expérimentation 2018 : la mise en place d'un service d'information mobile, dit « info-truck ».** Animé par les informateurs jeunesse du CRIJ et du réseau IJ du Loiret, cet outil (un camion aménagé) aura une double fonction : renforcer la visibilité des structures IJ sur les territoires où elles existent mais également aller à la rencontre des jeunes sur les territoires dépourvus de structures IJ.

Au-delà des croisements à faire entre réseaux d'information sur les droits sociaux et réseau IJ, une meilleure synergie est peut-être à rechercher également du côté des structures jeunesse du département. Celles-ci sont majoritairement communales ou intercommunales, les EPCI du département (et dans une moindre mesure les communes) n'étant pas nombreux à conventionner avec des associations de jeunesse et d'éducation populaire pour la mise en place de leur politique jeunesse.

Une seule Communauté de Communes reste dépourvue de toute structure d'information présente. Elle constitue un territoire prioritaire pour le développement du réseau Information Jeunesse.

#### RAPPEL :

La Loi NOTRE (2015) indique que sur le territoire de chaque département, l'Etat et le Conseil Départemental élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, en associant les EPCI. Ce schéma définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. L'accès des jeunes à l'information peut constituer un axe de ce schéma.

# La place de l'information des jeunes dans les politiques locales de jeunesse en région Centre-Val de Loire

Edition 2017

## Sources

Données statistiques : INSEE Recensement de population 2012

Données déclaratives (marquées par un \*) issues du questionnaire réalisé dans le cadre du stage de Master 2 de Justine COULLON.

Les données de cette étude ont été exploitées à partir des résultats du questionnaire envoyé aux 80 EPCI de la région au mois de mai 2017. 45 EPCI ont répondu, soit un taux statistiquement exploitable de 56%.

## Références bibliographiques

CRÉDOC, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2016*, Aldeghi, Guisse, Hoibian, Jauneau-Cottet et Maes. Rapport d'étude, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), octobre 2016.

CRÉDOC, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2017*, Brice, Datsenko, Guisse, Hoibian et Lautié. Rapport d'étude, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), novembre 2017.

**Mettre en oeuvre une politique locale de jeunesse.** Outil d'aide à l'action réalisé par le groupe de travail lorrain sur les politiques locales de jeunesse, dernière mise à jour 2014 (<http://cpl.asso.fr/ressource/guide-mettre-en-oeuvre-une-politique-locale-de-jeunesse>).

## Glossaire

Compétence jeunesse : capacité d'une collectivité à agir pour l'accompagnement des 11-30 ans vers l'autonomie

Politique jeunesse : politique publique regroupant l'ensemble des actions concourant à l'accompagnement des parcours de jeunes vers l'autonomie, notamment par l'éducation, la formation, l'insertion sociale et professionnelle, le logement, la santé, la sécurité, les loisirs éducatifs, sportifs et culturels, la mobilité, l'engagement, et ce dans une perspective de réduction des inégalités, qu'elles soient sociales ou territoriales (définition « Document de Politique Transversale Jeunesse » 2017)

Ville-centre : commune abritant plus de 50% de la population de l'unité urbaine (définition INSEE)

Information des jeunes VS Information jeunesse : l'information des jeunes est indispensable à leur prise d'autonomie et à l'élaboration de leur parcours de vie. Pour y contribuer, l'Etat a créé un label qui reconnaît la mise en place, pour un territoire donné, d'une offre d'information généraliste, objective, fiable et de qualité pour tous les jeunes. Ce label « Information Jeunesse » est accordé à toute structure (collectivité locale, association) qui se dote des moyens adéquats pour offrir à chaque usager, et prioritairement aux jeunes de 11 à 30 ans, une réponse à la fois individualisée et adaptée au contexte local.



DRDJSCS Centre-Val de Loire  
122 rue du Faubourg Bannier CS 74204  
45042 Orléans Cedex 1

<http://centre-val-de-loire.drdjscs.gouv.fr/>

Directrice de la publication :  
Sylvie HIRTZIG

Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire, Loiret

Conception :  
Mission Observation, Etudes et Statistiques  
Pôle Jeunesse, Education populaire, Vie Associative

Comité de rédaction :  
Cécile CAMIN  
Noémie LE BRAZIDEC